

## **Cadre de référence**

### **Examen de l'information dont dispose le secteur des Sciences du MPO sur la raie à queue de velours (*Malacoraja senta*) pour l'évaluation du COSEPAC**

Examen par les pairs zonal

St. John's, T.-N. et L.

Du 2 au 4 octobre 2006

Président : D. Kulka (MPO – Région de T.-N. et L.)

### **Contexte**

L'application de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), promulguée en juin 2003, exige tout d'abord l'évaluation du risque de disparition des espèces par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Le COSEPAC, un organisme consultatif scientifique non gouvernemental, a été constitué en vertu du paragraphe 14(1) de la LEP. Son rôle consiste à effectuer des évaluations des espèces qui serviront de fondement scientifique pour l'inscription de celles-ci à la liste de la LEP. L'évaluation déclenche le processus réglementaire au terme duquel le ministre compétent doit décider ou non d'accepter l'évaluation produite par le COSEPAC et d'inscrire l'espèce à l'annexe 1 de la LEP, ce qui signifie que l'espèce est protégée en vertu de la Loi.

Le MPO, en tant que principal producteur et archiviste de données sur les espèces aquatiques, doit transmettre au COSEPAC la meilleure information disponible pour que ce dernier puisse évaluer de façon précise l'état des espèces.

Dans son appel d'offres de l'automne 2005, le COSEPAC demandait la production d'un rapport sur la situation de la raie à queue de velours (*Malacoraja senta*), ce qui a déclenché le processus d'évaluation de cette espèce.

### **Objectifs**

L'objectif global de la réunion est de permettre à des pairs d'évaluer les données du MPO qui sont pertinentes pour l'évaluation de la situation de la raie à queue de velours par le COSEPAC, y compris l'information sur la situation de l'espèce, les tendances observées et les menaces qui pèsent sur la raie à queue de velours, tant dans les eaux canadiennes que dans les eaux étrangères, ainsi que les points forts et les limites de cette information. L'information sera ensuite mise à la disposition du COSEPAC, des auteurs du rapport de situation et des présidents du sous-comité de spécialistes des espèces de poissons marins du COSEPAC.

L'information scientifique du MPO se rapportant aux points suivants sera passée en revue.

#### **1. Caractéristiques du cycle biologique**

- Paramètres de croissance : âge et/ou longueur à la maturité, âge maximal et/ou longueur maximale
- Fécondité
- Durée de génération
- Caractéristiques des premiers stades du cycle biologique

- Besoins spécifiques en matière de niche ou d'habitat, y compris la description de la résidence.
2. **Examen des unités désignables** – voir COSEPAC 2005, Lignes directrices pour reconnaître les unités désignables inférieures à l'espèce » La discussion sur l'espèce portera sur l'information disponible concernant la différenciation des populations, laquelle pourrait aider le COSEPAC à établir quelles sont les populations inférieures à l'espèce qu'il conviendrait d'évaluer et de désigner.
  3. **Appliquer les critères du COSEPAC** à l'espèce dans l'ensemble du Canada et à des unités désignables indiquées (le cas échéant), en utilisant l'information présentée dans l'évaluation la plus récente.

**Critère du COSEPAC – Population totale en déclin**

- a. Résumer les tendances générales quant à l'effectif (nombre d'individus matures et population totale) sur la plus longue période possible, en particulier depuis les trois dernières générations (où une génération correspond à l'âge moyen des géniteurs). En outre, présenter les données sur une échelle appropriée pour expliquer le taux de déclin.
- b. Déterminer les menaces concernant l'abondance – lorsqu'il y a un déclin au cours des trois dernières générations, résumer dans quelle mesure les causes du déclin sont comprises ainsi que les éléments prouvant qu'il résulte de la variabilité naturelle, de la perte d'habitat, de la pêche ou d'autres activités humaines.
- c. Lorsqu'il y a un déclin au cours des trois dernières générations, résumer les éléments prouvant sa fin et sa réversibilité, en précisant les échelles temporelles probables de cette réversibilité.

**Critère du COSEPAC – Faible répartition et déclin ou fluctuation** – par stock, pour l'espèce dans l'ensemble du Canada et les unités désignables indiquées, en utilisant l'information présentée dans les évaluations les plus récentes.

- a. Indiquer la superficie actuelle de la zone d'occurrence (en km<sup>2</sup>) dans les eaux canadiennes.
- b. Indiquer la superficie actuelle de la zone d'occupation (en km<sup>2</sup>) dans les eaux canadiennes.
- c. Indiquer les changements dans les superficies des zones d'occurrence et d'occupation sur la plus longue période possible, en particulier pour les trois dernières générations.
- d. Indiquer tous les éléments prouvant qu'il y a eu des changements dans le degré de fragmentation de l'ensemble de la population ou une réduction du nombre d'unités de métapopulation.
- e. Indiquer la proportion de la population qui se trouve dans les eaux canadiennes, les profils de migration (s'il y a lieu) et les aires de reproduction connues.

**Critère du COSEPAC – Taille et déclin d'une petite population et très petite ou limitée** – par stock, pour l'espèce dans l'ensemble du Canada et les unités désignables indiquées, en utilisant l'information présentée dans les évaluations les plus récentes.

- a. Présenter dans un tableau les meilleures estimations scientifiques du nombre d'individus matures.
- b. S'il y a vraisemblablement moins de 10 000 individus matures, indiquer les tendances quant au nombre de ces individus depuis les dix dernières années ou les trois dernières générations et, dans la mesure du possible, les causes de ces tendances.

Résumer les options de combinaison des relevés permettant d'évaluer la situation de l'espèce ainsi que les mises en garde et les incertitudes associées à chaque option.

En ce qui concerne les stocks transfrontaliers, résumer la situation de la ou des population(s) à l'extérieur des eaux canadiennes. Préciser si une immigration d'individus de populations externes est probable.

Si le temps le permet, examiner la situation et les tendances concernant d'autres indicateurs de la situation de l'espèce qui pourraient servir à évaluer le risque de disparition de l'espèce. Cela comprend la probabilité d'un déclin imminent ou de la poursuite du déclin de l'abondance de l'espèce ou de son aire de répartition ou toute information qu'il conviendrait d'utiliser dans la préparation des rapports du COSEPAC sur la situation de l'espèce.

## **Produits**

La réunion nous permettra de produire les documents suivants.

1. Un document de recherche sur la raie à queue de velours, lequel document résumera la situation générale de l'espèce ainsi que l'information détenue par le MPO qui pourrait aider le COSEPAC à en évaluer le statut.
2. Comptes rendus pour résumer les décisions, les recommandations et les principaux points discutés à la réunion, y compris un reflet de la diversité des opinions exprimées.